

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

7.00 crédits

140.0 h

Q1 ou Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le stage de gestion est destiné à familiariser de façon concrète l'étudiant avec les questions afférentes à la gestion d'un organisme culturel : ressources humaines, budget, comptabilité, production, planning de travail, recherche et affectation des ressources, droits d'auteurs, contrats, respect de la législation
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>On entend par stage le moment de formation par lequel l'étudiant participe à une activité théâtrale, en milieu professionnel de préférence, en dehors de l'université. Le but du stage est de sensibiliser l'étudiant au travail des équipes qui préparent et accompagnent le spectacle et de l'ouvrir au monde professionnel. Le stagiaire est nécessairement accompagné par un maître de stage, c'est-à-dire d'une personne responsable du stage dans le lieu où celui-ci se déroule.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation du stage repose sur 3 éléments:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La rédaction d'un rapport écrit envoyé, par voie électronique, à la directrice des stages au plus tard 5 jours avant l'évaluation orale. Ce rapport écrit ne doit pas excéder 15 pages. Il rend compte du contenu du stage (tâches réellement effectuées) et formule une analyse critique et distanciée de l'expérience, qu'il s'agisse d'un stage d'observation ou d'un stage actif. Ce rapport veillera, notamment, à problématiser l'une des dimensions observées au cours du stage (processus de création, options dramaturgiques, scénographiques, conception de la mise en scène, direction d'acteurs, éclairage, organisation du travail, relations publiques, communication, etc.). Les sources iconographiques et vidéos, entretiens réalisés avec le maître de stage ou autre complément pourront alimenter les annexes du rapport écrit. 2. L'évaluation orale. Lors de l'évaluation orale, l'étudiant présentera son rapport écrit à la directrice des stages qui l'amènera à développer certains points. Les notes, cahiers de bord réalisés au cours du stage, schémas, croquis, entretiens réalisés, photos, vidéos sont des supports qui peuvent alimenter richement l'évaluation orale. Les évaluations orales des stages se déroulent durant les sessions d'examens. 3. Le formulaire « Évaluation du stage » complété par votre maître de stage et remis à la directrice des stages avant l'évaluation orale (cf. "documents pour les stages") <p>L'évaluation du stage donnera lieu à une note sur vingt établie par la directrice des stages qui tiendra compte des trois éléments mentionnés ci-dessus.</p>
Autres infos	<p>Le stage doit être effectué l'année académique où il est inscrit au programme annuel de l'étudiant-e.</p> <p>En aucun cas, il ne peut être presté durant les mois de juillet et août qui précèdent l'année académique d'inscription au PAE.</p>
Faculté ou entité en charge:	ELAL

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en arts du spectacle	THEA2M	7		